

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2025

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : UN MOMENT CLÉ !

L'assemblée générale, c'est le grand rendez-vous annuel de l'association ! C'est l'occasion de faire le bilan des actions menées, de débattre des projets à venir et de valider le budget. En tant qu'adhérent, vous avez un rôle clé : vous pouvez voter sur les grandes décisions et influencer l'orientation de l'association. Mais c'est aussi un moment d'échanges privilégiés entre adhérents et élus, où chaque voix compte pour construire l'avenir ensemble

Si vous ne pouvez pas être présent à Paris, vous pouvez faire entendre votre voix en nous faisant parvenir votre pouvoir de vote.

BON POUR POUVOIR (1 pouvoir par adhérent à jour de cotisation 2025)

À retourner **avant le 30 avril 2025** dans l'enveloppe T jointe.

Attention : les pouvoirs de vote envoyés par mail ne seront pas pris en compte.

LE MANDANT

Nom Prénom

Adresse postale

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Tél. _ _ _ _ _ E-mail@

DONNE POUVOIR AU MANDATAIRE

Nom Prénom

Adresse postale

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Tél. _ _ _ _ _ E-mail@

Adhérent(e) à l'association pour me représenter à l'assemblée générale de Vaincre la Mucoviscidose du 17 mai 2025.

À défaut, si le mandataire désigné est déjà détenteur d'un nombre de pouvoirs supérieur à celui précisé par le règlement intérieur, je mandate les membres chargés de la répartition des pouvoirs et nommés par le conseil d'administration conformément aux statuts, d'attribuer mon pouvoir à :

Monsieur, Madame, Mademoiselle [Barrer la mention inutile]

BON POUR POUVOIR

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature du mandant

BON POUR ACCEPTATION DU POUVOIR

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature du mandataire

Vous devez être à jour de cotisation 2025 pour voter en vous faisant représenter. Pour cela, merci de bien vouloir remplir le bon pour pouvoir ci-dessus et le faire parvenir impérativement avant le 30 avril 2025. Vous pouvez indiquer le nom de la personne à qui vous souhaitez confier votre pouvoir. Ce dernier ne peut recevoir que 10 pouvoirs de vote. Assurez-vous avant qu'il est bien à jour de sa cotisation et qu'il participera bien à l'Assemblée générale.

Vous pourrez également laisser le pouvoir en blanc si vous ne connaissez pas un adhérent qui sera présent. Un huissier, selon les statuts de Vaincre la Mucoviscidose, procédera à son attribution. Les pouvoirs envoyés (cachet de La Poste faisant foi) ou remis en mains propres après le 30 avril 2025 ne pourront pas être pris en compte.